



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.44
9 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 44e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 1er novembre 1989, à 15 heures

Président : M. SALLAH (Vice-Président) (Gambie)

Question des îles Falkland (Malvinas) [35]

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- b) Rapport du Secrétaire général

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [27]

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [15] (suite)

- b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/44/23 (Partie VII); A/AC.109/1004)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/692)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur le document A/44/490, qui est accompagné d'un communiqué de presse publié à New York, le 18 août 1989, par des représentants des Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et sur le document A/44/678, qui est accompagné d'une déclaration commune publiée à Madrid le 19 octobre 1989, par les représentants des Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

En outre, j'informe les représentants qu'à la suite de consultations sur ce point, il est proposé que l'Assemblée générale décide de reporter l'examen de ce point et de l'inclure à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note des documents dont je viens de faire mention, reporter l'examen de ce point et l'inclure à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/425)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.6/Rev.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Lesotho, qui va présenter le projet de résolution.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : L'Afrique a toujours respecté les buts et principes des Nations Unies. Conformément à cette noble démarche, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), imprégnée des mêmes idéaux que les Nations Unies et s'en inspirant, n'a cessé de maintenir et renforcer ses relations avec les Nations Unies en coopérant avec elles dans tous les

M. Phoofolo (Lesotho)

domaines, que ce soit sur le plan politique, social ou économique. Les pères fondateurs de l'OUA ont examiné et partagé la conviction que l'Afrique faisait partie d'un tout, incarné par l'existence même des Nations Unies. D'où le souhait et la nécessité compréhensible de coopérer avec les Nations Unies et de s'identifier à elles.

Nous, en Afrique, considérons que les Nations Unies font non seulement partie de l'Afrique, mais en sont aussi une entité inséparable. Ensemble, pour le meilleur et pour le pire, il est de la plus haute importance, pour ne pas dire essentiel, que, face au monde, nous agissions à l'unisson. Il faut que nous agissions toujours de manière concertée dans nos nobles efforts pour répondre aux attentes des pères fondateurs de l'Organisation.

Hélas, le monde que nous habitons connaît ses propres turbulences, et des problèmes qui exigent une attention immédiate, constante et urgente si l'on veut que la paix et la sécurité soient réalisées. L'Afrique n'est pas à l'abri de ces problèmes dans la mesure où elle partage toujours sa joie et son bonheur avec tous ses amis à travers le monde.

Les Nations Unies ont non seulement participé activement à l'évolution politique de l'Afrique au travers de la décolonisation, mais ont également pris une part active à la solution des problèmes politiques de l'Afrique. Cette participation est une coopération sur le front politique.

Alors que l'Afrique se trouve au stade final de la décolonisation, nous sommes heureux de constater que l'indépendance véritable de la Namibie continue de retenir l'attention de la communauté internationale. Le peuple namibien a placé ses espoirs dans les Nations Unies par le biais de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Phoofolo (Lesotho)

La Namibie est actuellement le point de l'ordre du jour sur lequel toute la communauté internationale concentre son attention. La Namibie est la question dont même les enfants qui ne sont pas encore nés tirent vie et nourriture. L'Afrique recherche la coopération constante de l'Organisation pour veiller à ce qu'on ne puisse jamais voir ou sentir que l'Organisation mondiale abandonne ou, pis encore, trahit les Namibiens en cette heure critique.

Les Nations Unies, grâce à l'émissaire de paix infatigable, le porte-drapeau d'espoir et de paix, notre secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, s'acquittent actuellement de leur mission sacrée touchant la question de l'indépendance de la Namibie.

Le rapport du Secrétaire général témoigne de cette coopération de longue date des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine dans tous les efforts entrepris pour aider les Namibiens à décider eux-mêmes de leur propre avenir de la meilleure façon possible et comme ils le jugeront bon.

C'est dans l'esprit de coopération actuel, alors que la question de l'indépendance de la Namibie est suivie de près, que toutes les parties doivent se conformer strictement aux dispositions de la résolution 435 (1978) et aux accords connexes, afin qu'une Namibie saine, libre de toute ingérence extérieure et intérieure puisse voir le jour.

L'Afrique continue de se féliciter de la coopération des Nations Unies avec l'Organisation de l'unité africaine dans tous les autres problèmes politiques, tels que celui du Sahara occidental, qu'il faut aussi résoudre rapidement.

L'Organisation est saisie du problème de la pernicieuse politique d'apartheid de l'Afrique du Sud depuis près de 40 ans. L'Afrique est plus qu'heureuse de la condamnation universelle et du rejet de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et de la coopération des Nations Unies qui demandent l'élimination de l'apartheid et de tout son attirail.

L'apartheid est non seulement violent en soi pour les citoyens d'Afrique du Sud, comme l'ont reconnu l'ONU et l'OUA, mais également destructeur pour les Etats de première ligne et les autres pays voisins, comme en témoigne la politique de déstabilisation menée dans la région. La coopération des Nations Unies avec l'OUA dans cet effort se trouve clairement reflétée dans le rapport du Secrétaire général que j'ai déjà mentionné.

Alors que l'OUA et l'ONU et ses organismes déploient des efforts de coopération louables, il convient également de rendre hommage à toutes les

M. Phoofolo (Lesotho)

institutions spécialisées des Nations Unies, qui continuent de coopérer avec l'Afrique pour rendre notre monde plus sûr et meilleur. Je pense notamment, pour m'en citer que quelques-unes, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au Programme alimentaire mondial (PAM), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation internationale du Travail (OIT), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à l'Union postale universelle (UPU), à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui ont coopéré de façon magnifique avec l'OUA.

L'Afrique, comme les pays d'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, du Pacifique et du Moyen-Orient, continue de consolider son indépendance politique en passant par le processus ardu des transformations économiques. L'un des principaux obstacles sur le front économique est la dette extérieure. Ce n'est pas un problème particulier à l'Afrique : c'est un problème qui touche directement la communauté internationale. La coopération des Nations Unies s'impose pour s'attaquer au problème de la dette. Ce problème a déjà attiré l'attention des principaux organismes des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble, et a cessé d'être un problème ne devant être traité que par les institutions financières.

L'invitation faite aux Nations Unies de coopérer avec l'OUA sur la question de la dette, qui préoccupe depuis longtemps les dirigeants politiques africains, ne devrait pas être vue comme remettant en question la compétence du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale. C'est l'expression authentique d'une préoccupation justifiée et c'est pourquoi les efforts collectifs de toutes les personnes animées de bonnes intentions sont mobilisés pour compléter les efforts louables des institutions compétentes.

La sagesse ou l'intelligence nécessaire pour débrouiller les problèmes mondiaux ne sauraient être le domaine exclusif ou le monopole de quelques-uns. C'est animée de cette conviction que l'Afrique invite les Nations Unies à coopérer à la solution du problème de la dette, nonobstant la compétence du FMI, de la Banque mondiale ou de toute autre institution financière. C'est parce qu'elle

M. Phoofolo (Lesotho)

reconnait l'importance et la complexité du problème de la dette que l'Afrique croit véritablement et sincèrement que la coopération ONU/OUA pourrait permettre de trouver une solution qui donne satisfaction à tous les intéressés et qui écarte la menace qui pèse sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales.

Sans en dire davantage, et dans le contexte du rapport clair et détaillé du Secrétaire général en date du 9 août 1989 (A/44/425), qui contient un exposé détaillé des divers domaines de coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies, j'ai le grand honneur et le privilège de m'acquitter d'un devoir extrêmement agréable au nom du Groupe africain en présentant à l'Assemblée le projet de résolution A/44/L.6/Rev.1, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine".

Le projet de résolution est semblable quant au fond à toutes les résolutions antérieures adoptées par l'Assemblée générale sur ce sujet. L'esprit qui inspire le projet de résolution est exprimé dans les 15 alinéas du préambule, suivi des 26 paragraphes du dispositif qui indiquent en détail le programme à suivre pour continuer la coopération souhaitée.

Dans le dispositif, l'Assemblée générale, entre autres choses, constate avec satisfaction que l'Organisation de l'unité africaine participe toujours davantage aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et qu'elle y apporte une contribution constructive; se félicite des efforts que l'Organisation de l'unité africaine continue de faire pour promouvoir la coopération multilatérale entre les Etats africains et pour trouver des solutions aux problèmes africains d'une importance vitale pour la communauté internationale; réaffirme que la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, incombe à la communauté internationale tout entière et salue les efforts que les pays d'Afrique et d'autres pays ont entrepris en dépit de la conjoncture économique internationale défavorable; prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nonobstant la compétence des institutions financières multilatérales, de coopérer avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine pour contribuer à l'application de mesures visant à résoudre de façon durable le problème de la dette et du fardeau que représente pour l'Afrique le service de cette dette, compte tenu de la position commune des pays africains sur la dette extérieure, qui a été adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa troisième session extraordinaire, tenue à Addis-Abeba

M. Phoofolo (Lesotho)

les 30 novembre et 1er décembre 1987; prie instamment tous les Etats Membres et les organisations régionales et internationales, notamment les organismes des Nations Unies, de continuer à accorder leur plein appui au Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990; sait gré à nouveau au Secrétaire général des efforts qu'il fait, au nom de la communauté internationale, en vue d'organiser et de mettre sur pied des programmes spéciaux d'assistance économique aux Etats africains confrontés à des graves difficultés économiques, aux Etats de première ligne et aux autres Etats indépendants d'Afrique australe pour les aider à résister aux effets des actes d'agression et de déstabilisation commis par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud; sait gré au Programme des Nations Unies pour le développement, au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, au Programme alimentaire mondial, au Conseil mondial de l'alimentation, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation mondiale de la santé, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de l'assistance qu'ils ont fournie à ce jour aux Etats africains face à la situation d'urgence et aux problèmes économiques critiques qui se posent sur le continent africain.-

M. Phoofolo (Lesotho)

Réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est déterminée à redoubler d'efforts, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, pour éliminer le colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid en Afrique australe; invite instamment la communauté internationale à accorder son plein appui aux efforts du Secrétaire général visant à assurer l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité dans sa forme originale et définitive; prie le Secrétaire général de faire le nécessaire pour renforcer la coopération politique, économique, culturelle et administrative entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe; et sait gré au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine d'avoir réactivé le mécanisme de coopération entre les deux organisations et les engage à renforcer encore ce mécanisme.

Ayant mis en lumière les principales caractéristiques du projet de résolution, nous nous rappelons avec un sentiment de grande satisfaction et d'appréciation l'appui accordé à l'Afrique par tous ceux qui apprécient la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les Nations Unies. Il nous vient à l'esprit ici à cet égard la déclaration faite l'an dernier, au nom de la Communauté européenne, par le Représentant permanent de la Grèce, M. Zepos, lorsqu'il disait "les efforts de coopération sont toujours féconds" et, plus loin,

"l'Afrique est dotée d'un vaste potentiel de ressources et pourtant elle comprend plus de la moitié des pays économiquement les moins avancés. Les Douze souhaitent coopérer autant que possible avec tous les pays africains pour contribuer à trouver des solutions à leurs problèmes économiques et sociaux actuels." (A/43/PV.36, p. 47 et 48)

Le but du projet de résolution est une coopération dont les résultats soient féconds.

L'élection par acclamation, des plus méritée, de l'Ambassadeur Garba, du Nigéria, à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, a été une manifestation des plus claires de l'excellente coopération entre l'OUA et les Nations Unies. Tous ici présents avons salué cette démonstration positive de la communauté internationale qui compose les Nations Unies comme un signe d'une saine coopération avec l'Afrique. Le projet de résolution qui nous est soumis est

M. Phoofole (Lesotho)

une réaffirmation de cette coopération qui s'est révélée si utile. Tout mouvement en sens inverse reviendrait à nier cet effort de coopération.

L'Afrique, soutenant les principes de la Charte des Nations Unies et conduite par son désir authentique de renforcer et d'approfondir la coopération avec les Nations Unies, non seulement tend une main amicale mais exprime son engagement vis-à-vis des nobles buts et objectifs des Nations Unies, avec lesquelles elle souhaite soutenir une coopération longue et durable pour faire de notre monde un endroit où il ferait bon vivre pour tous.

L'adoption par acclamation du projet de résolution A/44/L.6/Rev.1 serait la preuve de la part de tous les champions des idéaux démocratiques et de ceux qui adhèrent aux buts et objectifs des Nations Unies qu'ils acceptent cette main chaleureuse de coopération tendue par l'Afrique. Nous ne demandons rien de plus ni rien de moins. L'Afrique aspire à cette coopération avec tous les Etats Membres de notre organisation bien-aimée.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : L'Afrique représente un cas spécial et spécifique dans l'histoire des Nations Unies. En 1945, lors de la signature de la Charte des Nations Unies, il n'existait que quatre Etats africains indépendants qui pouvaient participer à cet événement historique. L'Egypte est fière de compter parmi ces Etats.

La participation des Etats africains à l'organisation internationale a commencé à croître en nombre avec les progrès réalisés dans les efforts des Nations Unies en matière de décolonisation, qui était l'un des principes essentiels et un des objectifs les plus importants des Nations Unies et qui a constitué un de ses principaux acquis. Aujourd'hui, les Etats membres africains représentent près d'un tiers de la communauté internationale.

Cependant, la participation africaine aux Nations Unies n'est pas uniquement une question de quantité; sa contribution qualitative aux efforts de l'Organisation et à ses travaux dans tous les domaines, pour le bien de l'humanité tout entière, pourrait bien être la meilleure preuve du rôle efficace joué par l'Afrique dans les domaines qui intéressent la communauté internationale.

La relation entre les Nations Unies et le continent africain n'a pas été à sens unique. L'Organisation internationale a été et continue d'être l'instance vitale appropriée pour relever les défis rencontrés dans les domaines politique, économique et social à la suite de l'indépendance.

M. Badawi (Egypte)

Dans le cadre des intentions inhérentes à la Charte des Nations Unies relatives à la création d'organisations internationales qui soutiennent les principes de justice et d'humanité, l'Organisation de l'unité africaine a été constituée comme une expression de la volonté des Etats du continent à réaffirmer et à renforcer les buts et les principes de l'Organisation internationale, ainsi que ses efforts en faveur du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, en Afrique, nous estimons naturel que la coopération entre les deux organisations soit cultivée et que les relations entre elles s'intensifient dans l'intérêt de la communauté humaine et d'un développement plus harmonieux des générations futures.

L'OUA a toujours été à l'avant-garde du mouvement de libération en cette étape importante dans l'histoire du monde. Le Président Mohamed Hosni Mubarak, dans son allocution devant l'Assemblée, le 29 septembre dernier, a réaffirmé que l'Organisation était déterminée à poursuivre la lutte jusqu'à ce que le continent africain tout entier soit totalement libéré du colonialisme et du racisme, jusqu'à ce qu'il se soit débarrassé de la pauvreté et de la misère et jusqu'à ce qu'il soit en mesure de relever les graves défis auxquels il a à faire face et de surmonter les nombreux problèmes qui entravent sa marche dans la voie du développement et du progrès.

L'Afrique est résolue à faire face à ces problèmes et à relever ces défis, aussi graves puissent-ils être. L'union et la détermination de la communauté africaine et sa capacité de travailler en tant qu'unité, dans un esprit d'équipe véritable, sont ses armes pour relever ces défis; pourtant l'Afrique continue d'attendre avec impatience l'appui de l'Organisation mère à un niveau qui soit comparable - si pas même supérieur - à celui de l'appui qu'elle a apporté à notre continent pour la cause de la liberté et de l'indépendance.

Nous sommes au seuil d'une nouvelle ère qui augure bien pour une réduction des possibilités d'affrontement et pour un accroissement des possibilités et des occasions de coopération internationale en vue du renforcement de la paix, ainsi que pour l'accroissement de la coopération internationale dans tous les domaines, y compris les domaines économique, social, juridique, culturel ou autres. Dans ce cadre, il devient de plus en plus nécessaire de réaffirmer et de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les plus importantes organisations régionales.

M. Badawi (Egypte)

La situation économique extrêmement grave qui sévit dans le continent africain depuis le début de cette décennie est bien connue de tous. A cet égard, des informations figurent dans tous les rapports et études pertinents, y compris le rapport du Secrétaire général relatif aux travaux de l'Organisation. Les taux de croissance et de développement ont diminué par suite de la réduction du montant des exportations africaines, du transfert inverse des ressources, du fardeau de la dette, des catastrophes naturelles ainsi que des politiques de déstabilisation, notamment en Afrique australe.

Tous ces facteurs ont conduit à la baisse du niveau de vie dans les pays de notre continent et ont eu pour conséquence d'accentuer encore les pressions politiques, sociales et économiques en un moment où l'environnement économique international n'est pas porteur pour les pays en développement, notamment les pays africains. C'est pourquoi ces derniers représentent aujourd'hui plus de la moitié des pays les moins avancés du monde.

Malgré tous les efforts des pays du continent pour coopérer entre eux et pour mener à bien des réformes économiques, nous pensons que l'environnement économique international joue un rôle décisif en Afrique. Il est indispensable d'obtenir de la communauté internationale qu'elle coopère avec le continent africain pour lui permettre de sortir de la difficile situation économique où il se trouve. Nous pensons que cela va bien au-delà d'un simple engagement moral. Il s'agit de l'essence même des intérêts mutuels dans un monde qui est de plus en plus interdépendant, un monde dont les problèmes dépassent les frontières géographiques et politiques.

Il est urgent d'appuyer la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine en s'attachant à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies de 1986-1990 pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Les résultats définitifs de ce programme seront examinés lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, étant donné qu'il s'agit en l'occurrence d'un engagement commun entre l'Afrique et la communauté internationale.

Il est également urgent que la communauté internationale comprenne que l'Afrique est prête à procéder à des ajustements structurels pour permettre le maintien des programmes d'assistance économique aux Etats de première ligne et l'octroi d'une aide aux Etats les plus vulnérables aux problèmes de sécheresse et de désertification ainsi que d'autres programmes destinés à pallier les effets des

M. Badawi (Egypte)

catastrophes naturelles et des efforts pour faire une analyse claire et trouver des solutions concrètes aux problèmes liés aux prix et aux possibilités d'exportation des produits africains.

Nous, en Afrique, sommes conscients de l'urgente nécessité d'établir une coopération plus étroite entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine lorsqu'il est question de l'endettement étranger. Outre qu'il affecte le développement des ressources humaines et la stabilité sociale et politique sur notre continent, le fardeau lié au service de la dette dépasse de beaucoup les capacités des économies africaines à y faire face. Etant donné que les problèmes humanitaires constituent un tout indivisible, notre continent espère vivement que la communauté internationale réagira et appuiera les efforts considérables déployés pour assurer un développement meilleur à cette génération et un avenir plus favorable aux générations à venir.

M. BLANC (France) : En intervenant dans le débat sur la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, les 12 Etats membres de la Communauté économique européenne souhaitent avant tout réaffirmer l'importance qu'ils attachent aux relations entre ces deux organisations.

Les liens historiques, culturels et géographiques étroits qui unissent les pays d'Europe et d'Afrique donnent à ce continent une place privilégiée dans l'ordre de nos préoccupations. La longue expérience des Douze en matière de coopération régionale leur permet de témoigner des avantages inestimables qu'elle peut apporter. Nous sommes persuadés que les efforts communs que déploient les pays africains méritent le plein appui des Nations Unies. A ce titre, les Douze sont heureux de constater que les liens qui existent entre l'OUA et l'ONU se sont resserrés au fil des ans dans tous les domaines.

Les Douze sont convaincus qu'il appartient à l'Organisation de l'unité africaine de jouer un rôle important dans la consolidation de l'indépendance nationale de ses membres, qu'il s'agisse du domaine politique ou économique. Une telle action est d'autant plus opportune dans le climat international actuel qui privilégie la négociation et la détente sur la confrontation. Là où des conflits persistent, nous sommes convaincus que l'on devrait encourager les pays les plus directement concernés à leur trouver une solution. Ceci s'applique, qu'il s'agisse de problèmes politiques, économiques, sociaux ou liés à l'environnement.

Les solutions africaines sont les mieux adaptées au règlement des problèmes africains. Ainsi, les Douze sont heureux de constater l'activité déployée par

M. Blanc (France)

l'OUA dans un certain nombre de dossiers complexes. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la coopération étroite qui existe entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président en exercice de l'OUA dans la recherche de solutions pacifiques aux problèmes qui se posent en Afrique, en particulier sur la question du Sahara occidental.

De même, les Douze se félicitent de la mise en oeuvre effective du plan des Nations Unies pour la Namibie dont ils espèrent que l'achèvement permettra à ce nouvel Etat de rejoindre rapidement la communauté des nations.

Les Douze demeurent persuadés que le rôle des Nations Unies est, plus que jamais dans le moment crucial actuel, d'agir avec impartialité et de s'efforcer de préserver les accords conclus dans le cadre du plan de règlement. Dans ce contexte, les Douze souhaitent réaffirmer leur soutien aux efforts du Secrétaire général en vue d'assurer le succès de la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie.

L'Organisation de l'unité africaine a un rôle déterminant à jouer : elle doit veiller à ce que les peuples de l'Afrique soient en mesure de déterminer librement leur propre avenir, à l'abri de toute ingérence extérieure.

L'Afrique est dotée d'un vaste potentiel de ressources et pourtant elle comprend plus de la moitié des pays économiquement les moins avancés du globe.

Les Douze entendent poursuivre leur coopération avec tous les pays africains et contribuer à la recherche de solutions à leurs problèmes économiques et sociaux actuels. Au cours de ces dernières années, la Communauté européenne et ses 12 Etats membres ont fourni plus de 50 % de l'assistance totale reçue par les pays africains. La Communauté européenne a joué l'an dernier un rôle actif dans l'examen à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). Pour surmonter leurs difficultés, les pays africains ont besoin de ressources supplémentaires. Les Douze réaffirment leur engagement à participer aux efforts nécessaires pour fournir ces ressources. L'importante contribution de la Communauté européenne et de ses Etats membres porte témoignage de leur adhésion aux objectifs du PANUREDA.

Forts de leur attachement à la cause de l'Afrique, les Douze ont l'intention d'oeuvrer dans ces différents domaines pour préserver la stabilité du continent et élargir leur coopération, tant avec les gouvernements africains eux-mêmes qu'avec les organisations régionales et l'Organisation de l'unité africaine.

M. Blanc (France)

Nous sommes persuadés que l'OUA continuera de jouer un rôle important dans les affaires africaines et mondiales, en harmonie avec les principes qui guident les Nations Unies.

Les Douze sont également convaincus que les liens étroits d'amitié et de coopération qui les unissent aux membres de l'OUA continueront à s'intensifier dans tous les domaines dans les années à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/44/L.6/Rev.1. Aux termes du paragraphe 14 du dispositif, il est proposé qu'une réunion entre les secrétariats des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ait lieu au siège de l'OUA du 2 au 5 avril 1990. Les modalités d'organisation de cette réunion font encore l'objet de consultations. En attendant la conclusion de ces consultations, et à supposer que pour la participation et la durée, cette réunion soit comparable à celles qui se sont tenues dans le passé cela ne devrait pas entraîner des dépenses supérieures aux ressources prévues aux chapitres 3 et 29 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

La mise en oeuvre des activités proposées au titre des autres paragraphes du dispositif du projet de résolution ne devrait pas non plus engendrer, selon le Secrétaire général, des dépenses supérieures aux ressources prévues dans le projet de budget-programme 1990-1991.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/44/L.6/Rev.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/17).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner la parole au représentant des Etats-Unis, qui souhaite expliquer son vote.

Je rappelle auparavant aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être présentées par les délégations de leur siège.

M. MOORE (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont heureux d'avoir pu s'associer au consensus sur cette résolution. Ce consensus a été l'occasion de discussions utiles et constructives avec les représentants de l'unité africaine. Nous voulons les remercier pour leur compréhension et leur excellent travail. Par ailleurs, nous tenons également à souligner le travail si essentiel, si positif accompli par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour faire face à la situation de la dette. Afin de reconnaître de façon appropriée le rôle des institutions financières internationales, nous aurions préféré qu'au paragraphe 7 du dispositif, on utilise le mot "reconnaissant" plutôt que "indépendamment" en référence à ces dernières.

Nous remercions une fois encore nos amis de l'OUA pour la souplesse et la coopération dont ils ont fait preuve dans ce travail accompli en commun.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons de terminer l'examen du point 27 de l'ordre du jour.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES PRINCIPAUX

b) ELECTION DE DIX-HUIT MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant procéder à l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1989.

Les 18 membres sortants sont : le Belize, la Bolivie, la Bulgarie, le Canada, la Chine, le Danemark, la République islamique d'Iran, la Norvège, Oman, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda, la Somalie, le Soudan, Sri Lanka, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Uruguay et le Zaïre.

Ces 18 Etats peuvent être immédiatement réélus.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée qu'à compter du 1er janvier 1990, les Etats suivants continueront d'être représentés au Conseil économique et social : la République fédérale d'Allemagne, l'Arabie saoudite, les Bahamas, le Brésil, le Cameroun, la Colombie, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, la Grèce, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, l'Irlande, l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Japon, la Jordanie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Nicaragua, le Niger, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, le Venezuela, la Yougoslavie et la Zambie. Le nom de ces 36 Etats ne devrait pas, par conséquent, figurer sur les bulletins.

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2847 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1971, et compte tenu du nombre d'Etats qui resteront membres du Conseil après le 1er janvier 1990, les 18 membres devraient être élus de la façon suivante : 4 provenant du Groupe des Etats africains, 4 du Groupe des Etats d'Asie, 3 du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, 4 du Groupe d'Europe occidentale et autres Etats et 3 du Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale. Les bulletins reflètent cette distribution.

Les candidats - leur nombre ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir - recevant le plus grand nombre de voix et une majorité des deux tiers des membres présents et votant, seront déclarés élus. En cas de partage égal des voix pour un

Le Président

dernier siège, il y aura un bulletin limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, les élections auront lieu au scrutin secret et il n'est pas fait présentation de candidature.

Je donne la parole au représentant de Brunéi Darussalam, Président du Groupe des Etats d'Asie.

M. SUYOI (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de président du Groupe des Etats d'Asie pour le mois de novembre, je voudrais annoncer que le Groupe des Etats d'Asie a approuvé les candidatures des pays suivants pour les quatre sièges qui lui sont alloués au Conseil économique et social : le Bahreïn, la Chine, la République islamique d'Iran et le Pakistan.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Sainte-Lucie, Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. ISAAC (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : En sa qualité de président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour ce mois-ci, Sainte-Lucie a l'honneur d'informer l'Assemblée générale qu'il y a cinq candidats aux postes vacants correspondant aux postes alloués au Groupe au Conseil économique et social. Ces pays sont : l'Equateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque et le Mexique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, Président du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de président du Groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois de novembre, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que le Groupe a approuvé les candidatures de la Bulgarie, de la République démocratique allemande et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour l'élection aux trois postes vacants alloués aux Groupe des Etats d'Europe orientale au Conseil économique et social.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Norvège en sa qualité de président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. TELLMAN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur d'informer les représentants que les candidats aux quatre sièges vacants revenant au Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats au Conseil économique et social sont les suivants : Canada, Finlande, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne à présent la parole au représentant du Lesotho, en sa qualité de président du Groupe africain.

M. PHOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : M'acquittant de mes responsabilités en tant que président actuel du Groupe africain, j'ai l'honneur et le privilège d'annoncer que l'Afrique propose les candidatures de l'Algérie, du Burkina Faso, du Rwanda et du Zaïre pour pourvoir les postes alloués au continent africain.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons procéder à la distribution des bulletins de vote où sont écrites les lettres A, B, C, D et E. Je demande aux membres de bien vouloir n'y inscrire que les noms des Etats Membres pour lesquels ils veulent voter, pour chacun des groupes.

Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de sièges alloués à la région pertinente seront considérés comme nuls. Il ne sera pas tenu compte du nom des Etats qui n'appartiendraient pas au groupe intéressé.

Sur l'invitation du Président, Mme Habiq (Belgique), Mme Ngomba (Cameroun), M. Droushiotis (Chypre), M. Makarevitch (République socialiste soviétique d'Ukraine), et M. Monagas Lesseur (Venezuela) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 16 h 30, est reprise à 17 h 30.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

GROUPE A

<u>Bulletins déposés :</u>	157
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	157
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	156
<u>Majorité requise des deux tiers :</u>	104
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Algérie	152
Burkina Faso	151
Rwanda	149
Zaïre	138
Madagascar	1
Sénégal	1

GROUPE B

<u>Bulletins déposés :</u>	157
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	157
<u>Abstentions :</u>	2
<u>Nombre de votants :</u>	155
<u>Majorité requise des deux tiers :</u>	104
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Bahreïn	147
Chine	147
Pakistan	142
République islamique d'Iran	141
République arabe syrienne	2
Koweït	1

GROUPE C

<u>Bulletins déposés :</u>	157
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	157
<u>Abstentions :</u>	0
<u>Nombre de votants :</u>	157
<u>Majorité requise des deux tiers :</u>	105
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Equateur	132
Jamaïque	112
Mexique	108
Guatemala	64
Honduras	27
Chili	1
Costa Rica	1

GROUPE D

<u>Bulletins déposés :</u>	157
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	157
<u>Abstentions :</u>	4
<u>Nombre de votants :</u>	153
<u>Majorité requise des deux tiers :</u>	102
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Canada	149
Finlande	149
Suède	146
Royaume-Uni	139

GROUPE E

<u>Bulletins déposés</u> :	157
<u>Bulletins nuls</u> :	0
<u>Bulletins valables</u> :	157
<u>Abstentions</u> :	7
<u>Nombre de votants</u> :	150
<u>Majorité requise</u> :	100
<u>Nombre de voix obtenues</u> :	
Union des Républiques socialistes soviétiques	147
République démocratique allemande	146
Bulgarie	145
Hongrie	1
Pologne	1
Roumanie	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les Etats suivants ont été élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1990 : Algérie, Bahreïn, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Equateur, Finlande, République démocratique allemande, République islamique d'Iran, Jamaïque, Mexique, Pakistan, Rwanda, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zaïre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je félicite les Etats qui viennent d'être élus membres du Conseil économique et social.

Nous avons ainsi terminé l'examen de l'alinéa b) du point 15 de l'ordre du jour. Je remercie les scrutateurs de leur aide pendant l'élection.

La séance est levée à 17 h 40.

